



vivre
les
cultures



Cas d'exemption

Exemption des frais de dossier et de l'entretien Campus France Koweït pour :

- les titulaires d'un Baccalauréat français datant de moins de quatre ans ou lycéens en classe de terminale inscrits dans un lycée français qui ne sont pas ressortissants d'un pays membre de l'Union européenne sont concernés par la procédure pré-consulaire « Etudes en France » (**veuillez consulter la fiche « Procédure pré-consulaire »**), mais sont dispensés des frais de dossier et de l'entretien Campus France Koweït ;
- les bénéficiaires d'une bourse du gouvernement français sont concernés par la procédure pré-consulaire « Etudes en France » (**veuillez consulter la fiche « Procédure pré-consulaire »**), mais sont dispensés des frais de dossier et de l'entretien Campus France Koweït ;
- les bénéficiaires d'une bourse de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) sont concernés par la procédure pré-consulaire « Etudes en France » (**veuillez consulter la fiche « Procédure pré-consulaire »**), mais sont dispensés des frais de dossier et de l'entretien Campus France Koweït ;
- les bénéficiaires d'une bourse de l'Union européenne sont concernés par la procédure pré-consulaire « Etudes en France » (**veuillez consulter la fiche « Procédure pré-consulaire »**), mais sont dispensés des frais de dossier et de l'entretien Campus France Koweït ;
- les étudiants inscrits dans le cadre du programme *Erasmus Mundus* sont concernés par la procédure pré-consulaire « Etudes en France » (**veuillez consulter la fiche « Procédure pré-consulaire »**), mais sont dispensés des frais de dossier et de l'entretien Campus France Koweït.

ATTENTION : Les ressortissants d'un pays membre de l'Union européenne n'ont pas besoin de visa pour entrer en France et ne sont donc pas concernés par la procédure « Etudes en France » pour la demande de visa. Ils doivent effectuer leur demande d'admission sur le portail « Parcoursup » <http://www.parcoursup.fr/> et/ou contacter directement l'université dans laquelle ils souhaitent candidater.

Exemption cases

Campus France Kuwait interview and application fees exemption for:

- holders of less than four years French Baccalauréat or final-year (*classe de terminale*) pupils registered in a French high school (*lycée*) who are not nationals of a member state of the European Union are concerned by the « Etudes en France » pre-consular procedure (**please refer to the « Pre-consular procedure » sheet**) but are exempted from Campus France Kuwait interview and application fees;
- French Government Scholarship holders are concerned by the « Etudes en France » pre-consular procedure (**please refer to the « Pre-consular procedure » sheet**) but are exempted from Campus France Kuwait interview and application fees;
- AUF (Agence universitaire de la francophonie) Scholarship holders are concerned by the « Etudes en France » pre-consular procedure (**please refer to the « Pre-consular procedure » sheet**) but are exempted from Campus France Kuwait interview and application fees;

-European Union Scholarship holders are concerned by the « Etudes en France » pre-consular procedure (**please refer to the « Pre-consular procedure » sheet**) but are exempted from Campus France Kuwait interview and application fees;

-students registered in the framework of *Erasmus Mundus* program are concerned by the « Etudes en France » pre-consular procedure (**please refer to the « Pre-consular procedure » sheet**) but are exempted from Campus France Kuwait interview and application fees.

ATTENTION: Nationals of a European Union member state do not need a visa to enter France and are therefore not concerned by the « Etudes en France » procedure for applying for a visa. They must apply for admission on « Parcoursup » portal <http://www.parcoursup.fr/> and/or contact directly the university in which they wish to apply.

Campus France Koweït
Institut français du Koweït
Jabriya, block 1, street 6, villa 41
Kuwait
(+965) 22 32 30 31



www.koweit.campusfrance.org